

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Sylvaine FLEURIAU - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSSOIN - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT - Thierry REPENTIN - Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET - Florian MAITRE - Cécile MERIGUET - Nathalie SCHMITT - Nicolas MERCAT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-33

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU GRAND VERGER

COMMUNE DE CHAMBERY

AUTORISATION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS) POUR

L'ACQUISITION DU BATIMENT GALAXY 1

Luc BERTHOUD, Président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion du parc d'activités économiques du Grand Verger, situé sur la commune de Chambéry, lequel a fait l'objet d'une concession auprès de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

Aujourd'hui la SAS, en tant que concessionnaire, sollicite l'accord de Chambéry-Grand Lac économie pour l'acquisition du bâtiment « Galaxy 1 », situé dans le périmètre de la ZAC, et nécessaire à son aménagement.

Il convient donc d'autoriser l'acquisition par l'aménageur (SAS) d'un immeuble de bureaux dénommé « Galaxy 1 » d'une superficie d'environ 848 m², sis à CHAMBERY 15 rue François Guise, cadastré section BZ numéros 244, 246, 247 et 248, pour un montant de 770 000 €, dont le paiement aura lieu à la signature de l'acte authentique de vente. Cet immeuble est libre de toute occupation quelconque.

La vente est hors champ d'application de la TVA.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise l'acquisition par la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS) du bâtiment « Galaxy 1 » cadastré section BZ numéros 244, 246, 247 et 248, situé dans le périmètre de la ZAC du Grand Verger, au prix total de 770 000 €, avec un paiement à la signature de l'acte authentique de vente.

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 26 mai 2026.



Luc BERTHOUD
Président